

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON

Séance du 26 Janvier 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 12

DATE DE LA CONVOCATION :
22 janvier 2024

L'an deux mil vingt quatre

et le vingt six janvier

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Yves BELTRAN - Frédérique BARNOUD - Valérie DEJOUR - Olivier AIGLON - Christian RULLIAT - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Guy LHOPITAL

Etaient absents : Fabien CAFFIER (pouvoir à Frédérique BARNOUD) - Jocelyne DAVIRON RADIX - Pierre DURAND (pouvoir à Valérie DEJOUR) - Virginie BLUM (pouvoir à Olivier AIGLON)

Secrétaire de séance : Yves BELTRAN

D/2024-013

Objet de la délibération : Rénovation énergétique de la mairie : demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024, et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024

Madame la Maire rappelle que la Mairie est un bâtiment ancien situé au cœur du village d'YZERON. Elle est composée d'un rdc occupé par l'accueil, l'agence postale, la salle du Conseil Municipal et une salle d'activités (Salle Bryon). Le R+1 est essentiellement constitué de bureaux et de salles de réunion. Le R+2 est actuellement à l'état de grenier et nécessite une reprise complète. L'ensemble du bâtiment repose sur des caves voûtées.

Depuis 2021, la totalité du bâtiment est désormais reliée au réseau de chaleur du centre (chaufferie bois communale).

La commune d'Yzeron est investie dans le domaine de la transition énergétique, elle a souhaité faire réaliser un audit énergétique du bâtiment.

Après consultation, le bureau d'études ERMEL ENERGIE a été retenu. L'étude menée a mis en évidence une opération de rénovation énergétique qui répondrait à 3 objectifs :

- Isoler le bâtiment pour améliorer ses performances énergétiques et baisser ses émissions de gaz à effet de serre
- Améliorer le confort d'usage
- Réhabiliter le grenier en un espace utilisable (bureau, espace de co-working, ...)

Le montant total estimatif de l'opération s'élève à 110 521.75 € HT, soit 132 626.10 € TTC.

Madame la Maire rappelle que sont éligibles à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), les projets d'investissement des collectivités, dans les domaines économique, social, environnemental, sportif et touristique, ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural. Par ailleurs, la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) a pour objectif d'apporter un soutien aux communes et à leurs groupements dans leurs projets d'investissement.

Elle précise que le projet de rénovation énergétique de la mairie est inscrit dans le CRTE signé avec l'Etat et mis à jour. Il s'inscrit dans les enjeux actuels de sobriété énergétique. Il vise à développer l'attractivité du territoire et l'activité du bourg centre et favorisera le maintien des services publics en milieu rural.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION,

APPROUVE les objectifs du projet de rénovation énergétique de la Mairie,
SOLLICITE une subvention au titre de la DETR 2024, pour cette opération,
SOLLICITE une subvention au titre de la DSIL 2024, pour cette opération,
DIT que les crédits nécessaires à la réalisation du projet seront portés aux budgets primitifs,
AUTORISE Madame la Maire à la signature de tout document afférent à la présente décision.
CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Yves BELTRAN Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
----------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 30/1/2024

Publication ou notification du : 30/1/2024

Publication site internet le : 30/1/2024

Affichage de la liste des délibérations le : 29/1/2024.